Projet REWarD-Volta River :

Inversion de la Dégradation des Ecosystèmes et des Resources en eaux dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin

- -

Termes de référence pour le recrutement du Coordonnateur Régional du Projet

Octobre 2022

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

Le bassin de la Volta, d'une superficie de 398.390 km², est partagé par les six (06) Etats que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. A l'instar des autres bassins fluviaux d'Afrique, le bassin de la Volta subit depuis les années 70, les effets conjugués du changement climatique et de la pression d'une population sans cesse croissante à 70% rurale, population qui atteindra les 35 millions en 2025.

Les principaux problèmes environnementaux et socio-économiques transfrontaliers identifiés par l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) réalisée dans le bassin en 2014 sont, entre autres :

- l'amenuisement/réduction des ressources en eau ;
- la dégradation des terres et des eaux ;
- la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité ;
- la pauvreté des populations dans les pays du bassin ;
- etc.

C'est dans ce contexte que le projet "***Inversion de la Dégradation des Ecosystèmes et des Resources en eaux dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (REWarD-Volta)''*** a été développé en étroite collaboration par le PNUE, l'UICN, l'ABV, le GWP-AO et les acteurs nationaux pour répondre aux préoccupations environnementales transfrontalières en tenant compte de l'importance des ressources naturelles pour un développement durable dans le bassin.

A la suite de l'atelier régional tenu à Ouagadougou en novembre 2019, le document final de **projet REWarD-Volta River** a été soumis courant janvier 2020 au Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui l'a approuvé le 24 janvier 2022 pour un financement de **7.122.566 $ US** et pour une durée de cinq (05) ans.

Ce **projet REWarD-Volta River** a pour objectif d'Inverser la dégradation des écosystèmes et des ressources en eau et de soutenir le développement intégré basé sur les écosystèmes dans le bassin de la Volta par le renforcement de la gouvernance transfrontalière, la restauration et la conservation des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables. Il est axé sur les quatre composantes suivantes :

- **Composante 1 :** Amélioration de la base de connaissances et développement d'outils de gestion pour un processus décisionnel éclairé (lié aux objectifs de qualité environnementale 1, 5 et 7 du Programme Action Stratégique)
- **Composante 2** : Renforcement de la planification transfrontalière, de la coordination et des capacités régionales et nationales, également lors d'événements extrêmes liés au changement et à la variabilité climatiques (lié aux objectifs de qualité environnementale 1, 3, 6 et 7 du Programme Action Stratégique).
- **Composante 3** : Renforcement de la résilience des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables dans le bassin de la Volta (lié aux objectifs de qualité environnementale 1, 5 et 7 du Programme Action Stratégique)
- **Composante 4** : Gestion et partage des connaissances, et Suivi & Evaluation efficace (lié aux objectifs de qualité environnementale 5 et 7 du Programme Action Stratégique).

Les partenaires techniques de mise en œuvre du projet REWarD-Volta River sont : (i) le PNUE, (ii) l'UICN, (iii) le GWP-AO et le bénéficiaire (iv) l'ABV (Direction Exécutive et Coordination de la Structure Focale Nationale de chacun des six (06) Etats membres). Leur brève description est donnée ci-dessous :

1. Le **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, en anglais *United Nations Environment Program*, UNEP)** est une organisation dépendante de l'Organisation des Nations unies, créée en 1972, dont le siège pour l'Afrique est à Nairobi au Kenya et ayant pour but de :
   - coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement ;
   - assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.
2. **L'Union internationale pour la conservation de la nature1 (UICN, en anglais IUCN)**, fondée le 5 octobre 1948 à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau, en France, est l'une des principales organisations non gouvernementales mondiales consacrées à la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la biodiversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable.
3. Le **Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest** ou **Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest** (**GWP-AO**) est l'un des 13 Partenariats Régionaux de l'Eau dans le monde du Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership - GWP), créé en 1996 pour aider les pays à traduire en actions concrètes les principes issus des conférences de Dublin (1992) et de Rio (1992) sur la gestion durable des ressources en eau. La vision du GWP est celle d'un monde où la sécurité en eau est assurée pour tous. Le GWP se fixe comme mission de faire progresser la gouvernance et la gestion des ressources en eau en vue d'un développement durable et équitable.
4. **L'Autorité du Bassin de la Volta** **(ABV)** est une Organisation intergouvernementale, créée par les pays qui ont en partage le bassin de la Volta : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le 19 janvier 2007 à Ouagadougou, les Chefs d'État des pays mus par un esprit de coopération, ont procédé à la signature de la Convention portant Statut du fleuve Volta et création de l'ABV. Elle a pour mission de **"*promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique''***.

Pour la mise en œuvre et le suivi des activités du projet REWarD-Volta River, une Unité de Gestion du Projet (UGP) avec à sa tête un Coordonnateur Régional de Projet, sera installée au sein de la Direction Exécutive et placée sous la responsabilité directe du Directeur Exécutif Adjoint / Chargé des Opérations et sous la supervision du Directeur Exécutif de l'ABV.

L'ABV en collaboration avec l'UICN, l'UNEP et le GWP-AO, lance le présent appel à candidatures en vue du recrutement du Coordonnateur Régional de Projet.

Agences de mise en œuvre du Projet	• UICN • PNUE
Agences d'exécution du Projet	• ABV • GWP-AO
Bénéficiaire	• Etats membres ABV (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo)
Durée du projet	• Cinq (05) ans
Lieu d'affectation	• Direction Exécutive de l'ABV située à Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso
Date publication	• 04 Novembre 2022
Date de clôture	• **25 Novembre 2022 à 18heures GMT (Heure Locale du Burkina Faso)**
Responsable Direct	• Directeur Exécutif Adjoint de l'ABV
Superviseur	• Directeur Exécutif de l'ABV
Durée du Contrat	• **1 an renouvelable cinq (05) fois**
Date Probable de prise de service	• **05 Janvier 2023**

2. Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité directe du Directeur Exécutif Adjoint de l'ABV, le titulaire du poste aidera à la mise en œuvre technique et à la coordination des activités du Projet. De façon spécifique, le Coordonnateur Régional du Projet aura à exécuter les tâches suivantes :

► **Mise en œuvre et coordination du Projet :**

- Veiller quotidiennement à la mise en œuvre des activités du Projet et à la coordination des tâches des membres de l'Unité de Gestion du Projet ;
- Veiller à la mise en œuvre des activités de l'ensemble des composantes ;
- Entretenir des relations fonctionnelles de travail avec les Coordinations de Structures Focales et autres partenaires extérieurs dans l'organisation et la conduite des activités du Projet ;
- S'assurer du respect des délais impartis pour la réalisation aussi bien des activités que des tâches qui en découlent ;
- Veiller à la production des livrables escomptés dans les délais impartis et s'assurer de leurs qualités ;
- Préparer et Organiser les rencontres annuelles du Comité de Pilotage du Projet ;
- Apporter un appui dans l'exécution des tâches administratives liées au recrutement des consultants externes ;
- Contribuer au processus de passation de marchés, de biens et services, en veillant à ce que toutes

les procédures administratives et financières soient suivies, conformément aux clauses des contrats signés entre l'ABV et les partenaires techniques et financiers du projet ;

- Encourager le travail d'équipe, l'ouverture et l'honnêteté tant entre les membres de l'UGP qu'entre les partenaires du projet ;
- Exécuter toutes autres tâches pertinentes à lui confiées en cas de besoin, par la Hiérarchie.

► Planification et suivi-évaluation opérationnel

- Superviser l'élaboration et l'exécution des plans de travail annuels et des budgets y afférents (PTA), y compris des plans de travail et budgets trimestriels et semestriels, conformément au calendrier des activités et au budget approuvés ;
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'UICN, du PNUE, du GWP et des pays pour s'assurer de l'exécution des activités conformément aux priorités et politiques régionales et nationales ;
- Superviser les dépenses du projet, en évitant à la fois les dépenses insuffisantes, les dépenses excessives et non éligibles sur les lignes budgétaires ;
- Organiser périodiquement des visites de supervision dans les pays pour suivre les progrès et évaluer les résultats programmatiques de la mise en œuvre du projet aux plans quantitatif et qualitatif.
- Préparer et veiller à l'assurance qualité des missions d'audit annuel et des évaluations classiques ;
- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation en lien avec les indicateurs définis dans le document de projet et les plans de travail annuels et du budget (PTA).

► Rapportage et communication sur la mise en œuvre du Projet :

- Veiller et contribuer à l'élaboration des rapports périodiques d'avancement techniques et financiers des activités du Projet (rapports trimestriels et annuels) en vue de rendre compte régulièrement aux Entités d'exécution du Projet ;
- S'assurer de la compilation et du partage dans les délais impartis, des résultats des réunions et des ateliers organisés dans le cadre du projet avec les parties prenantes ;
- Promouvoir la visibilité du projet en appuyant l'élaboration, le montage et la diffusion des supports de communication sur les activités du Projet.

► Contribution au développement de l'Autorité du Bassin de la Volta

- Contribuer à l'identification et à la formulation de nouvelles initiatives ;
- Contribuer à la production des rapports périodiques de l'ABV en général avec les informations concernant la mise en œuvre du projet ;
- Exécuter toutes autres tâches pertinentes à lui confiée par la Hiérarchie dans le cadre des activités de l'ABV.

3. Expériences et qualifications :

- Être originaire de l'un des pays riverains du bassin de la Volta à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Ghana et le Togo ;
- Être détenteur d'un diplôme académique (BAC+5 au moins) en sciences et techniques de l'eau et/ou de l'environnement ;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences en matière de gestion des projets dans les domaines de l'eau et/ou de l'environnement. Les expériences avérées en matière de gestion de projets transfrontaliers axés sur la gestion de l'eau et l'environnement seraient un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion des ressources en eau et des questions liées aux changements climatiques dans leurs rapports avec les ressources en eau ou les domaines y relatifs ;
- Avoir une grande capacité d'organisation et de planification stratégique pour analyser, prioriser et prendre des initiatives en vue de la mise en œuvre des activités dans les délais impartis ;
- Avoir une bonne compréhension des questions du développement en Afrique de l'Ouest, avec une connaissance profonde des enjeux et défis de développement durable ;
- Avoir une solide expérience de travail avec les Organisations régionales, sous régionales, nationales, voire locales, en matière de planification et de gestion de l'eau et de l'environnement ;
- Avoir une expérience dans les processus de participation des parties prenantes dans l'organisation du dialogue politique aux niveaux régional, national et local ;
- Avoir une expérience de travail avec des projets financés par le FEM ou d'autres bailleurs de fonds internationaux serait un atout ;
- Avoir une bonne maitrise de l'outil informatique. La connaissance d'un logiciel de planification/ gestion projet serait un atout ;
- Avoir des aptitudes de collaboration et d'esprit d'équipe dans un environnement multiculturel et multiethnique ;
- Avoir d'excellentes qualités de communication et de diplomatie ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français ou de l'Anglais et être en mesure de travailler aisément dans l'autre langue.

4. Conditions de travail

Il sera proposé au candidat(e) retenu(e) un contrat d'une durée d'un (01) an renouvelable avec une période d'essai de trois (03) mois.

Le poste est basé à Ouagadougou, au Burkina Faso. Dans le cadre de ses activités le Coordonnateur Régional pourrait être amené à effectuer des missions en dehors du Burkina Faso. L'ABV offre un salaire compétitif et des avantages en rapport avec les qualifications et l'expérience pertinente.

NB : Le Candidat ou la Candidate retenu(e) devra être immédiatement disponible.

5. Composition et dépôt du dossier de candidature

Les candidats intéressés ayant les qualifications et expériences requises en rapport avec ce poste, sont invités à soumettre leur dossier comprenant :

- Une lettre de motivation indiquant clairement le titre du poste, adressée au Directeur Exécutif de l'ABV ;
- Un curriculum vitae détaillé, récent, certifié sincère et accompagné des noms et coordonnées de trois personnes de référence, y compris ceux d'un employeur récent ;
- Une copie certifiée conforme des titres, diplômes, attestations de qualification ;
- Un extrait d'acte de naissance ou d'adoption légale ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une copie du certificat de nationalité ou tout autre document justifiant la nationalité ;
- Deux (2) photos d'identité.

Le (la) candidat(e) retenu(e) fournira un certificat de visite et de contre visite et un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 25 Novembre 2022 à 18heures GMT (Heure Locale du Burkina Faso) :

- **Sous pli fermé à l'une des adresses ci-dessous :**
  - Direction Exécutive de l'ABV, Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane, 10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso ;
  - Secrétariat Exécutif du GWP-AO, Secteur 15, Section GG, Lot 30, Parcelle 6, Avenue Charles Bila KABORE, Poste 1673, 05 B.P. 6552 Ouaga 05, Ouagadougou, Burkina Faso.
- **Ou, aux adresses électroniques ci-dessous :**
  - secretariat.abv@gmail.com;
  - secretariat@abv.int;
  - gwp.westafrica@gwpao.org;

NB : Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.